



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4474**

commune (s) : Lyon 6^e

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers - Acquisition, à titre gratuit, de 23 parcelles de terrain constituant des élargissements ou des voies nouvelles situées cours Vitton, avenue Thiers, rue Michel Rambaud et rue de la Viabert et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4474**

commune (s) : Lyon 6^e

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers - Acquisition, à titre gratuit, de 23 parcelles de terrain constituant des élargissements ou des voies nouvelles situées cours Vitton, avenue Thiers, rue Michel Rambaud et rue de la Viabert et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 93-4016 du Conseil du 25 janvier 1993, la Communauté urbaine de Lyon a décidé la création de la zone d'aménagement concerté dénommée ZAC Thiers à Lyon 6^e et approuvé son dossier de réalisations.

Selon une convention du 27 janvier 1993, la Communauté urbaine a confié l'aménagement de ladite ZAC à la SERL.

Par délibération n° 1998-3279 du Conseil du 28 septembre 1998, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de création modificatif de la ZAC, réduisant son périmètre, et par délibération n° 2000-5062 du Conseil du 21 février 2000, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de réalisation modificatif de la ZAC.

Préalablement aux opérations de liquidation de la ZAC, il convient que l'aménageur rétrocède à la Communauté urbaine les espaces publics de voirie réalisés.

Aussi, aux termes du compromis, la SERL aménageur céderait à la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, 23 parcelles de terrain à usage de voiries situées cours Vitton, avenue Thiers, rues Michel Rambaud et de la Viabert à Lyon 6^e représentant une superficie totale de 9 311 mètres carrés cadastrées AS 75, AV 87, AV 94, AV 96, AV 98, AV 100, AZ 33, AZ 81, AZ 83, AZ 85, AZ 86, AZ 88, BC 108, BC 121, BC 123, BC 125, BC 127, BC 135, BC 139, BC 141, BC 143, BC 147 et BC 149 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 23 parcelles de terrain appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) représentant une superficie totale de 9 311 mètres carrés situées cours Vitton, avenue Thiers, rues Michel Rambaud et de la Viabert à Lyon 6^e cadastrées AS 75, AV 87, AV 94, AV 96, AV 98, AV 100, AZ 33, AZ 81, AZ 83, AZ 85, AZ 86, AZ 88, BC 108, BC 121, BC 123, BC 125, BC 127, BC 135, BC 139, BC 141, BC 143, BC 147 et BC 149 destinées à être incorporées au domaine public de voirie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet accord.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1758, le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 824, pour un montant de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.